



Honoraires agence juillet 2019

Appartements et villas :

Jusqu'à 99.999 € minimum forfaitaire 7.000 euros TTC.

De 100.00. € à 149.999 € minimum forfaitaire 9.000 euros TTC.

De 150.000 € à 239.999 € minimum forfaitaire 12.000 euros TTC.

Après 240.000 € 5% du prix de vente TTC

Pour un mandat exclusif 4% du prix de vente TTC.

Garages : 3.000 € TTC forfaitaire.

Parkings : 2.400 € TTC forfaitaire.

Fonds de commerce, Murs et Terrains : 8 % TTC.

Minimum forfaitaire 12.000 euros TTC.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à

CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION – 23 rue Territoire - 42100 SAINT ETIENNE